

**COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES
AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ
D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE**

Compte rendu de la rencontre du comité consultatif EHDAA tenue le 15 avril 2014 à la salle des commissaires du centre administratif.

Présences	Valérie Boucher Maryse Demontigny Carole Desrochers Martin Grenier Huguette Lefebvre Sonia Levesque Solange Massicotte Josée Monderie Denise Morin Sonia Paquette Nathalie Paré Aline Poirier	Représentante école Kinojévis Représentante personnel de direction Représentante école de Granada Directeur adjoint, Service de l'enseignement Représentante du personnel professionnel Représentante du personnel enseignant au primaire Représentante du centre de réadaptation La Maison Représentante école Le Prélude, présidente du comité Représentante école D'Iberville Représentante du personnel de soutien Représentante du personnel de direction adjointe Représentante de Clair Foyer
Absences	Julie Chouinard Francis Dion Josée Gauthier Julie Gélinas Julie Gingras Carine Lessard Sylvie Poulin	Représentante école La Source Représentant école D'Iberville Représentante école Notre-Dame-de-Protection Substitut, école Le Prélude Représentante école Notre-Dame-de-Grâce Représentante du personnel enseignant au primaire Représentante école Évain
Invités	Dany Desrochers Anne-Marie Caron Guylain Lebel	Psychologue (CSRN) Tech. en éduc. spécialisée – Éducatrice volante (CSRN) Tech. en éduc. spécialisée – Éducateur volant (CSRN)

1. Mot de bienvenue

M. Martin Grenier souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'aux invités : M. Dany Desrochers psychologue et accompagnateur clinique pour les éducateurs volants, Mme Anne-Marie Caron et Guylaine Lebel.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Grenier d'adopter l'ordre du jour, ce qui est accepté.

3. Lecture et adoption du compte rendu de la rencontre du 10 décembre 2013 et du 18 février 2014

Il est proposé par M. Grenier d'adopter le compte rendu du 10 décembre 2013, ce qui est accepté.

Il est proposé par M. Grenier d'adopter le compte rendu du 18 février 2014 en ajoutant à la liste des présences Mme Carole Desrochers et Mme Sonia Paquette, ce qui est accepté.

4. Présentation du service de l'éducateur volant

M. Desrochers présente le rôle et l'historique de l'éducateur volant.

L'éducateur volant a comme mandat d'intervenir soit en priorité 1 URGENCE ÉLEVÉE ou en priorité 2 URGENCE MOYENNE aux situations qui sont en général des problèmes d'ordre comportemental. L'observation et l'action font partie intégrante du travail d'éducateur volant.

Le service d'éducateur volant est offert depuis 8 ans à la Commission scolaire de Rouyn-Noranda.

Ce service fut ajouté aux autres interventions ou moyens déjà en place pour résoudre les conflits et maintenir l'élève dans son école d'où la diminution des transferts au pavillon L'Élan. La préoccupation constante d'améliorer les services est un atout de réussite pour garder l'élève dans son milieu.

Les étapes mises en place pour aider l'élève en difficulté sont les suivantes :

1. donner des outils de travail à l'enseignante ou à l'enseignant;
2. élaborer un plan d'intervention avec les parents;
3. offrir le service de l'éducatrice ou de l'éducateur de l'école;
4. consulter l'équipe-école;
5. demander le service de l'éducateur volant.

Et, si la situation persiste, l'élève est transféré au pavillon L'Élan.

Mme Caron et M. Lebel poursuivent l'exposé.

Selon l'intensité de l'intervention, l'éducateur volant peut être présent 25 heures/semaine et son mandat peut s'échelonner jusqu'à 4 semaines. Il rencontre l'équipe-école et le plan d'intervention est suivi. L'éducateur volant aide l'enseignante ou l'enseignant en lui proposant des moyens pour résoudre les différents problèmes rencontrés. Il appelle les parents à tous les jours pour le suivi et les considère comme des partenaires. Un formulaire est signé par les parents autorisant l'éducateur à déplacer l'enfant si la situation l'exige. L'éducateur volant croit aux jeunes tout comme l'équipe-école.

À la fin de son mandat, l'éducateur demeure à l'école, mais hors classe, cette dernière étape est la déprise. Il donne toute l'autorité à l'enseignante ou à l'enseignant pour les interventions en classe.

L'éducateur volant peut aussi aller à l'école à titre préventif; avant les crises ou les interventions.

Il a aussi comme mandat de réintégrer l'enfant provenant du pavillon L'Élan à son école respectives. Il joue le rôle d'accompagnateur pour l'élève intégré et pour l'entourage.

Actuellement, aucune demande n'a été formulée par le secondaire pour le service des éducateurs volants.

5. Retour sur la politique « P-49-SE » et recommandations du comité

M. Martin Grenier nous invite à prendre connaissance du document en commençant la lecture de la Politique sur les modalités d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Le but n'étant pas de la refaire ou de la rebâtir, mais plutôt de se l'approprier.

Mme Levesque, représentante syndicale au comité paritaire, précise que les nouvelles définitions des élèves à risque modifieront nécessairement la Politique.

M. Grenier ajoute que nous, comme parents, notre rôle est de souligner et de mandater des gens pour acheminer les demandes.

Explications ou clarifications apportées par M. Grenier sur la Politique:

Selon les critères du MELS, l'élève est évalué et un code lui est attribué, s'il y a lieu. Mais, pour nous, ce code est purement une question administrative et n'a pas d'impact direct au service à l'utilisateur, puisque nous travaillons toujours pour répondre rapidement aux besoins de l'enfant.

La pondération est appliquée pour déterminer le nombre maximal d'élèves par classe ou par groupe ainsi que déterminer le financement.

Le principe directeur de cette Politique est de répartir équitablement les ressources humaines, financières et matérielles pour la mise en place des services pour les EHDAA. Cette répartition est recommandée par le comité paritaire qui est composé du parti patronal et syndical du personnel enseignant de la Commission scolaire de Rouyn-Noranda.

La réussite de l'élève n'est pas nécessairement au niveau académique et peut se traduire différemment selon les élèves, par exemple la réussite d'un stage.

Dans les écoles, un comité est mandaté pour réfléchir sur les services à mettre en place.

Dans les plans d'intervention, la différenciation pédagogique est une démarche qui permet d'aborder les élèves selon leur rythme et leur style d'apprentissage.

Une des responsabilités de l'enseignante ou de l'enseignant lors de l'apparition des premières difficultés de l'élève est de communiquer avec les parents pour déterminer avec eux les moyens à mettre en place pour l'aider.

Aussi, selon la loi, l'enseignante ou l'enseignant doit transmettre les renseignements aux parents 1 fois par mois.

Au primaire, lorsque l'enseignante ou l'enseignant perçoit chez l'élève des difficultés qui persistent malgré les interventions et les services d'appui, une rencontre d'équipe a lieu. Au secondaire, le personnel enseignant remplit un formulaire explicatif et le soumet à la direction. Par la suite, une rencontre d'équipe est fixée.

Pour terminer, M. Grenier nous avise qu'il poursuivra la lecture de la Politique à la prochaine réunion.

Mme Levesque recommande d'actualiser la Politique P-49-SE.

6. Questions diverses

Il n'y a rien à rapporter à ce point de l'ordre du jour.

7. Informations diverses

M. Grenier nous informe qu'un module informatisé **SPI** est actuellement à l'essai au secondaire et au primaire (dans 2 écoles primaires). Ce module permet de garder les traces cumulatives de l'élève, par exemple : les plans d'intervention, les observations du personnel enseignant, la consignation et la gestion des absences.

Dans le futur, les parents pourront être convoqués à participer au plan d'intervention de leur enfant, par le biais du courrier électronique.

8. Courrier

Il n'y a rien à rapporter à ce point de l'ordre du jour.

9. Frais de déplacement et de gardiennage

Les frais seront remboursés à la fin de l'année scolaire ou à la demande du membre.

10. Date de la prochaine rencontre : 13 mai 2014

11. Levée de l'assemblée

La rencontre se termine à 20 h 40.